



Le tribunal arbitral du sport (TAS) vient de donner raison à Antonio Conceição.

Il ya un ans, la FIFA donnait raison à l'entraîneur portugais António Conceição dans le litige qui l'oppose à la Fédération camerounaise de football.

Elle l'avait condamné à verser une indemnité de 1,5 million d'euros à son ex-sélectionneur pour « rupture abusive du contrat » indique Abola. Le président de la FECAFOOT Samuel Eto'o a mis fin au contrat d'António Conceição après la CAN, au cours de laquelle l'équipe s'est inclinée en demi-finale, et a été remplacé par Rigobert Song.

La Fédération camerounaise de football avait alors appel auprès du Tribunal arbitral du sport, à Lausanne, en Suisse. Dans une décision rendue le 8 mai 2023, le TAS a confirmé l'amende infligée à la Fecafoot par la commission du statut du joueur de la FIFA.

L'instance faïtière du football camerounais a pris acte de la décision mais compte épuiser toutes les voies de recours possibles devant les instances compétentes en la matière.

« Bien que les arguments pertinents développés au TAS ne semblent pas avoir été pris en compte (non-respect des clauses contractuelles, ect), la Fédération camerounaise de football prend acte de cette décision et se réserve le droit d'exercer des droits de recours

devant le Tribunal fédéral suisse » , peut-on lire dans le communiqué du Secrétaire général par intérim de la FECAFOOT.